

LE PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS RECRUTE **UN.E AGENT ÉQUARRISSAGE**

CONTEXTE

La mission d'équarrissage au Parc du Vercors est liée au programme de réintroduction du vautour fauve, initié en 1996 et qui a permis de relâcher 80 vautours jusqu'en 2008.

Le contexte actuel obligeant d'envoyer les animaux domestiques morts à l'équarrissage industriel, a rendu nécessaire l'installation de points d'alimentation pour la survie des rapaces nécrophages. La mise en place de placettes d'équarrissage (elles-mêmes réglementées) constitue un véritable outil de conservation des différentes espèces de vautours.

Ainsi, une partie de la mortalité issue des exploitations agricoles (ovins, caprins et jeunes bovins) du territoire est substituée à l'équarrissage industriel et est mise à disposition des vautours. Les restes non consommés sont alors évacués vers le système « industriel » classique.

L'agent qui assure cette mission d'équarrissage pour le SM-PNRV collecte des cadavres d'animaux domestiques morts en exploitation agricole, au sein même des exploitations, les déplace jusqu'à la placette d'équarrissage située sur la commune de Chamaloc, puis évacue les restes non consommés (peaux et os) par les vautours pour les déposer dans des conteneurs réfrigérés. L'équarrisseur industriel vient alors récupérer les restes à envoyer dans ses usines de traitement.

ZOOM SUR... LA MISSION

- **Equarrissage- Collectes régulières animaux**
 - Collecte des animaux morts dans les exploitations agricoles : 3 jours par semaine (le lundi, le mercredi et le vendredi, ou un autre jour si l'un de ces jours est férié) sur l'ensemble de la zone définie avec l'équarrisseur industriel, suites aux appels des éleveurs, avec l'aide d'un véhicule 4x4 type Pick-up avec un système de levage (grue de levage installée sur le véhicule)
 - Dépôt des carcasses sur la placette d'équarrissage située sur Chamaloc puis évacuation des déchets (peaux et os) au minimum une fois par semaine vers les bacs réfrigérés de la plateforme d'équarrissage
 - Application des protocoles sanitaires
- **Gestion administrative**
 - Organisation des tournées de récolte et de l'évacuation des contenus des bacs réfrigérés
 - Organisation des remplacements le cas échéant,
 - Remplissage des bordereaux pour chaque récolte dans une exploitation puis transmission à l'équarrisseur industriel
 - Gestion de la base de données des collectes et réalisation des bilans mensuels et annuels
 - Gestion, entretien et nettoyage de ses outils de travail, dont le véhicule, la placette, la volière de soin et la plateforme d'équarrissage
- **Relations avec les agriculteurs** et les agents de l'équarrisseur industriel
- **Participation au suivi** de la fréquentation de la placette par les espèces nécrophages en lien avec l'agent du Parc responsable du suivi des vautours

Savoirs

- ✓ Connaissance du territoire du Parc du Vercors (sites, géographie, faune, flore, patrimoine...)
- ✓ Connaissance de la réglementation liée à l'équarrissage et aux espèces protégées
- ✓ De bonnes connaissances naturalistes sur les vautours

Savoir-faire

Compétences requises :

- ✓ Grande aptitude aux travaux manuels de terrain
- ✓ Maîtrise et connaissance des outils informatiques courants
- ✓ Aptitude rédactionnelle (bilans)
- ✓ Communication et relation avec les différents partenaires

Savoir-être

Compétences requises :

- ✓ Autonomie dans le travail
- ✓ Aptitudes relationnelles
- ✓ Capacité à l'écoute, expression orale et écrite correcte
- ✓ Sens de l'observation (avec précision et rigueur)
- ✓ Savoir s'organiser, rigueur
- ✓ Adaptabilité, réactivité
- ✓ Capacité à retranscrire dans ses missions l'image du Parc

Organisation du travail :

Vous intégrerez le service « Biodiversité et Ressources naturelles », sous l'autorité du chef du service. Seul sur le terrain, l'agent bénéficie alors d'une large autonomie dans l'organisation de son activité.

Résidence administrative: Die

Type de contrat : Poste à temps non complet 60 % avec prise de poste au 15 avril 2022
(21 h/ semaine – sur 3 jours lundi / mercredi / vendredi)

Grade : technicien territorial principal 2ème classe

Dans le cas où l'emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Président pourra recruter un agent non titulaire de droit public en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, rémunéré sur la base de la grille de technicien territorial principal 2ème classe, en fonction de son niveau d'étude et de son expérience.

Formation :

Les candidats devront justifier d'un diplôme à partir du niveau Bac, Permis de conduite catégorie B

CANDIDATURES

Lettre de motivation et CV détaillé à adresser à Monsieur le Président du Parc naturel régional du Vercors par **mail uniquement** à rh@pnr-vercors.fr

La lettre de motivation et le CV doivent être enregistrés au format PDF avec la nomenclature suivante :

**Nom_Prenom_Equarrissage_LM.pdf et
Nom_Prenom_Equarrissage_CV.pdf**

Date limite de dépôt des candidatures : **23 janvier 2022**

Entretiens prévu la semaine n°6 : du 9 au 11 février 2022

Prise de poste : mi avril 2022

RÉFÉRENTS

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Nadia Roblet Assistante du service Biodiversité et Ressources Naturelles.
Nadia.roblet@pnr-vercors.fr

Benoît BETTON, Chef du service Biodiversité et Ressources Naturelles.
benoit.betton@pnr-vercors.fr